
— séance —
du conseil municipal

Séance du : 27 juillet 2022
A 18 heures
24 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, M. FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, Mme ADAMCZYK, M. LEONARD, Mme ESPOSITO, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONNIAZZO, Mme KASMI, Mme FORFERT, M. NILLES, M CAEILLETE, M. AVANZATO, Mme MAIAU, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme PASSA, M. CARRELLI et Mme BARREAU.

Etaient absents excusés : M. CICCONE (qui a donné procuration de vote à M. LEONARD), M. ZAROOUR (qui a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme LELUBRE (qui a donné procuration de vote à Mme GALEOTTI), M. LEGRAND (p qui a donné procuration de vote à M. LACK), Mme CABALLE (qui a donné procuration de vote à M. NILLES), Mme JORDIEUX (qui a donné procuration de vote à Mme RIBLET), Mme ALZIN (qui a donné procuration de vote à Mme FORFERT) et M. MEIGNEL (qui a donné procuration de vote à M. CARRELLI).

Etait absente sans excuse : Mme WERTHE.

Assistait en outre à la séance : M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORT APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Marchés Publics.....	3
1.1 / Délégation de Service Public pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ENR – Production et distribution de chaleur urbaine sur le territoire de la Ville de Maizières-lès-Metz.....	3
II) RAPPORT D'INFORMATION.....	4
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire	4

Constatant que le quorum est atteint, le Maire invite l'Assemblée à observer une minute de silence à la suite du décès du Docteur Christophe BELLON qui exerçait dans la Commune et qui a également exercé au sein du Conseil Municipal de 1995 à 2001.

Le Maire propose ensuite d'adopter le compte-rendu de la précédente séance ce qui est fait à l'unanimité. Puis, il invite les Conseillers Municipaux désireux de poser une question en fin de séance à se manifester. Aucune question n'étant posée, il accueille MM. ARBILLOT de MATEC et REISTROFFER du Bureau d'Etudes ASSIST qui effectueront une présentation de l'unique point de cette séance.

Avant cela, la parole est accordée à M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire, afin de donner lecture dudit rapport de présentation.

I) RAPPORT APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Marchés Publics

1.1 / Délégation de Service Public pour la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ENR – Production et distribution de chaleur urbaine sur le territoire de la Ville de Maizières-lès-Metz

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1411-7,

VU les avis de la Commission de la Délégation de Service Public des 14 juin 2021 et 4 mars 2022,

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

VU le projet de convention et ses annexes,

CONSIDERANT que l'article L.1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal se prononce sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation,

CONSIDERANT l'utilité du projet de création d'un réseau de chaleur urbain pour le chauffage des bâtiments communaux, du futur hôpital-clinique du groupe Elsan et des bâtiments d'autres clients potentiels dont la Ville de Talange,

CONSIDERANT que la technique de la Délégation de Service Public sous la forme de la concession permet à la Commune de ne pas supporter elle-même le financement initial du projet, le concessionnaire étant chargé de ce financement en contrepartie du droit d'exploiter le service jusqu'à l'amortissement de ses investissements,

APPROUVE la convention de Délégation du Service Public relatif à la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain ENR - Production et distribution de chaleur urbaine sur le territoire de la Ville de Maizières-lès-Metz,

APPROUVE le choix de l'entreprise « UEM SAEML »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et l'ensemble des documents s'y afférent.

II) RAPPORT D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente par le Conseil Municipal au Maire

Enfin, le Maire donne lecture du rapport d'information relatif à la délégation permanente qui a été consentie au Maire par le Conseil Municipal.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 215 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de moins de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux, soit des marchés à procédure adaptée, ont été conclus les contrats suivants :

- Le marché n° 22-01 relatif aux travaux d'aménagement, de réparation et de mise en conformité du Complexe sportif Camille Mathieu : ce marché, signé le 11 et notifié le 13 mai 2022, comprend 13 lots. Les lots 3 « Charpente-bois » et 7 « Menuiseries intérieures – bois » ont été déclarés infructueux en raison de l'absence d'offres déposées pour ces lots. Une consultation séparée sera lancée ultérieurement pour l'attribution de ces lots. Le délai global d'exécution des travaux est de 17 mois à compter de la date de notification des marchés. Les titulaires des 11 lots attribués, le montant de chaque lot ainsi que le montant global du marché sont indiqués dans le tableau ci-après :

N° lot	Désignation lot	Attributaire	Montant € HT	Montant € TTC
1	Démolition - désamiantage	CODEPA	45 599,00 €	54 718,80 €
2	Gros-œuvre	WZ CONSTRUCTIONS	133 000,00 €	159 600,00 €
3	Charpente bois	Infructueux		- €
4	Isolation thermique extérieure	PFF FAÇADES	119 239,92 €	143 087,90 €
5	Étanchéité-bardage-couverture	BÂTIMENT SERVICES TRAVAUX	465 860,51 €	559 032,61 €
6	Menuiseries extérieures-serrurerie	SOFIB	136 432,00 €	163 718,40 €
7	Menuiseries intérieures-bois	Infructueux		- €
8	Plâtrerie - faux plafonds (offre base)	NESPOLA	81 799,98 €	98 159,98 €
9	Électricité (offre de base+PSE)	SARL COME	254 872,63 €	305 847,16 €
10	Chauffage-ventilation-sanitaire	LADROSSE KRUPA	436 484,30 €	523 781,16 €
11	Carrelage - faïence	JEAN BERNARD REVÊTEMENTS	98 500,00 €	118 200,00 €
12	Peinture	NICOLETTA ET CIE	104 011,23 €	124 813,48 €
13	Sols souples	SP SOL	35 090,58 €	42 108,70 €
Total sans les lots 03 et 07			1 910 890,15 €	2 293 068,18 €

- Le marché n° 22-03 relatif à la fourniture et livraison de papier, fournitures de bureau, fournitures scolaires et matériels de travaux manuels et de loisirs créatifs : ce marché, signé le 9 et notifié le 13 juin 2022 et qui comprend 3 lots, a été passé pour le compte du groupement de commandes constitué entre la Ville et le CCAS. Chaque lot est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché. Cette durée est renouvelable deux fois par tacite reconduction pour les années 2023/2024 et 2024/2025, soit une durée maximale d'exécution de 3 ans. La Ville peut ne pas reconduire le marché à la fin de chaque période d'une année. Elle devra en informer le titulaire, par lettre recommandée avec avis de réception, trois mois au moins avant l'échéance annuelle du marché. Les trois lots du marché ont été attribuée à la Société Espace Hisler Even.

Le marché étant à bon de commandes, son montant exact sera fonction des fournitures réellement commandées et livrées, dans la limite des montants minimum et maximum indiqués dans le tableau ci-après :

N° lot	Désignation du lot	Montant minimum annuel € HT	Montant maximum annuel € HT
1	Fourniture de papier A4 et A3 en ramette pour reprographie	3 000 €	12 000 €
2	Fournitures de bureau	3 000 €	8 000 €
3	Fournitures scolaires et matériels de travaux manuels et de loisirs créatifs	15 000 €	50 000 €

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de plus de 215 000 € H.T. pour les marchés de fournitures et de services et de plus de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux, soit des marchés à procédure formalisée, ont été conclus les contrats suivants :

- Le marché n° 22-02 relatif à l'entretien des espaces verts de la Commune : ce marché, signé le 30 et notifié le 31 mai 2022, comprend 2 lots. Chaque lot est conclu pour une durée d'un an, du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023, renouvelable trois fois par tacite reconduction pour les années 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026, soit une durée maximale d'exécution de 4 ans. La Ville peut ne pas reconduire le marché à la fin de chaque période d'une année. Elle devra en informer le titulaire, par lettre recommandée avec avis de réception, trois mois au moins avant l'échéance annuelle du marché. Les titulaires des 2 lots attribués, le montant de chaque lot ainsi que le montant global du marché sont indiqués dans le tableau ci-après :

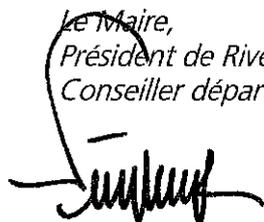
N° lot	Désignation lot	Attribitaire	Montant € HT/ an	Montant € TTC/an	Montant € HT/ 4 ans	Montant € TTC/4 ans
1	Entretien des espaces verts des écoles et autres quartiers	Espaces verts Environnement Services (APEI-VO)	83 391,95 €	100 070,34 €	333 567,80 €	400 281,36 €
2	Entretien des espaces verts du Val-Maidera et de la place Marcel Cerdan	ID VERDE	65 191,78 €	78 230,14 €	260 767,12 €	312 920,54 €
Total			148 583,73 €	178 300,48 €	594 334,92 €	713 201,90 €

Pour ce qui concerne les contentieux :

Recours contentieux déposé par le Société WEBER, dans le cadre du marché n° 22-01 relatif aux travaux d'aménagement, de préparation et mise en conformité du Complexe Sportif Camille Mathieu (lot n° 10) devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle
Conseiller départemental de la Moselle,



Julien FREYBURGER

